

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-025

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanent -

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Laurence BENLLOCH, Maire**.

<i>Nombre de Conseillers</i>	
En exercice	14
Présents	13
Procurations	0
Votants	13
<i>Suffrages exprimés</i>	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 / 06 / 2025,

PRÉSENTS - BENLLOCH Laurence, CAYROU Patrick, PEREZ Isabelle, FRICARD Daniel, AIME Catherine, CHAMINADE Daniel, DIDIER Sophie, GALLO Anthony, CARRERE Stéphanie, MARTINEZ Guy, RAMADOUR Maria, SENGENES Bernard, DARIO Maryline.

POUVOIRS - Néant.

ABSENT - CEREAS Serge.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un besoin destiné à assurer un renfort de service.

Il est en effet nécessaire d'assurer un renfort d'agents contractuels au sein de la collectivité.

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Considérant l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents**

➤ **DECIDE de procéder au recrutement** direct d'agents contractuels de droit public occasionnel de catégorie C pour la période du 01/09/2025 au 03/07/2026 annualisés :

- 1 agent technique à temps non complet : 20h/semaine
- 1 agent d'animation à temps non complet : 4h/semaine

a rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

➤ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget

➤ **DIT** que Madame le Maire est chargée du recrutement de ces agents et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire,
Laurence BENLLOCH

